

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE : 5 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

L’an deux mille vingt-six, le douze mai, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le cinq mai deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, M. THUMARIN, Mme BOUKANDOURA, Mme DA SILVA, M. DA CRUZ, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, M. BRENOT, Mme HADIL, M. NEY, Mme LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. MOHAMMED (procuration M. BOUCHELLA)

M. LIAOUI (procuration M. LONGEAULT)

Mme PREVOST (procuration Mme CHARLOT)

Mme GÉREMIA (procuration M. DA CRUZ)

M. MARCIN (procuration Mme ABLOUH)

Mme VERGNAUD (procuration M. NEY)

CREATION D’UNE COMMISSION COMMUNALE CADRE DE VIE ET CITOYENNETE ET
DESIGNATION DE SES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République,

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20260518-2026-DEL-46-DE
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2121-22 ;

CONSIDERANT qu'il convient de créer une commission municipale cadre de vie et citoyenneté, chargée d'étudier les questions soumises au conseil dans ce domaine,

CONSIDERANT qu'il convient d'élire les membres de cette commission en tenant compte de la représentation de l'ensemble des groupes qui composent le Conseil municipal ;

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire de Chanteloup-les-Vignes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ CREE une commission municipale cadre de vie et citoyenneté, composée de treize conseillers municipaux ;

2/ ELIT à l'unanimité les membres de la commission municipale cadre de vie et citoyenneté à main levée ;

3/ FIXE la composition de la commission municipale cadre de vie et citoyenneté, comme suit :

- Président de droit : le Maire
- Composition :
 - Mme ABLOUH
 - M. BOUCHELLA
 - Mme BATHILY
 - M. GAILLARD
 - Mme CHERGUI
 - M. MOHAMMED
 - M. THUMARIN
 - Mme ZABAIRI
 - Mme BAUDRY
 - M. BRENOT
 - M. CHIKH
 - Mme LITI
 - M. BOUZAR

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le dix-huit mai deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

